



Cabinet de la ministre

Paris, le mercredi 2 novembre 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Remise du rapport établi par Monsieur Alain COUSIN, Député de la Manche**

### **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement annonce une stratégie nationale de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer**

Monsieur Alain COUSIN, Député de la Manche, a remis ce matin à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement son rapport sur la gestion du trait de côte. Conformément aux engagements du Grenelle de la mer, le rapport propose une feuille de route nationale en matière de lutte contre l'érosion côtière et le recul du trait de côte, limite entre la terre et la mer.

La tempête Xynthia, qui a durement frappé le littoral charentais au printemps 2010, a souligné la nécessité pour l'Etat et les collectivités locales de disposer sur tout le littoral d'une vision à moyen et long terme de l'évolution du trait de côte.

Installé en décembre 2010, le groupe de travail présidé par le député Alain Cousin, comprenait des représentants des cinq collèges du Grenelle de la mer (Etat, collectivités, ONG, syndicats, professionnels). Il a permis l'adoption de propositions concrètes et très opérationnelles, partagées par tous les acteurs.

Elles s'articulent autour de quatre axes :

1. Doter la France d'un outil d'observation de l'évolution du trait de côte et identifier, pour chaque façade maritime, des « zones à érosion forte » où l'action publique sera priorisée.
2. Dans ces territoires à érosion forte, élaborer des « stratégies locales » partagées entre les acteurs (État, collectivités territoriales, propriétaires privés ou réunis en associations...) en s'appuyant sur les responsabilités et les compétences de chacun.

3. Sur l'ensemble du littoral français, renforcer la prise en compte de l'érosion côtière dans les documents de planification et d'urbanisme, dans les plans de prévention des risques et dans les autorisations d'occupation du domaine public maritime.

4. Lancer un appel à projets, au bénéfice des collectivités locales pour expérimenter les solutions de « repli stratégique » et de « relocalisation des biens et des activités ».

Le rapport présente également un guide méthodologique à destination des collectivités locales, afin que la gestion du trait de côte soit pleinement intégrée dans leurs différents documents d'urbanisme.

*« Alors que les tempêtes récentes comme Xynthia nous rappelle que notre littoral est vulnérable aux risques naturels, le rapport dessine des orientations claires et directement opérationnelles », a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. « Elles seront intégralement reprises dans la future stratégie nationale de gestion du trait de côte, que je présenterai d'ici janvier ».*

---

**Contacts presse :**

Anne Dorsemaine  
Aurore Longuet

01 40 81 72 36  
01 40 81 31 59

---